



MONT DE MARSAN AGGLOMERATION	ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N°2026/0401
SERVICE ÉMETTEUR Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	OBJET : Arrêté portant délégation de signature aux agents communautaires pour la tenue des registres.
	Nomenclature Acte : 5.5 – Délégation de signature

Le Président de Mont de Marsan Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-4-2,

Vu l'article R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président à déléguer à un ou plusieurs agents sa signature pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés communautaires, la délivrance des expéditions des registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures,

Vu la circulaire n°IOCB1032174 C du 14 décembre 2010 relative à la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 7 avril 2026,

Vu les conventions portant constitution de services communs entre la Ville de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglomération,

Considérant que pour tendre vers une simplification et une plus grande rapidité des procédures administratives, il est nécessaire d'accorder à certains directeurs et responsables de services une délégation de signature pour certains actes de gestion courante,

ARRETE

Article 1 : Délégation de ma signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, est donnée pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés communautaires, la délivrance des expéditions des registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures, conformément à l'article R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, à :

- Madame Céline CEZARD, directrice générale des services,
- Monsieur Frédéric BEDIN, directeur général adjoint,
- Madame Carine LAMONTAGNE, directrice des affaires juridiques et de la commande publique
- Madame Lucie THIBAUT, directrice adjointe des affaires juridiques et de la commande publique,



- Madame Lucie LAFITTE, agent de la direction des affaires juridiques et de la commande publique,
- Madame Amandine GODINHO, agent de la direction des affaires juridiques et de la commande publique,
- Madame Céline PITREL, agent de la direction des affaires juridiques et de la commande publique,
- Madame Célia OTHART, agent de la direction des affaires juridiques et de la commande publique.

Fait à Mont de Marsan, le 20 avril 2026.

Frédéric DUTIN

Président de Mont de Marsan Agglomération

Maire de Mont de Marsan

Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1



Le présent arrêté peut, s'il est contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de mes services ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).